

Une lettre de Louis XII

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **34 (1926)**

Heft 11

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

auront contrevenus à nôtre ordonnance, tous leurs biens qui possèdent actuellement nous seront escheus, — que si ils avoient des biens à hériter en sont rendus incapables et considerez comme personnes civilement mortes. C'est ce que vous ordonnons, non seulement de faire publier en chaire pour la conduite d'un chacun, mais aussi de le faire inscrire.

Dieu soit avec vous Donné ce 13 septembre 1715,
(sceau plaqué aux armes de Nicolas Manuel, bailli de
Nyon de 1711 à 1717).

UNE LETTRE DE LOUIS XII

Au printemps de l'année 1506, Matthieu Schiner et les Valaisans firent mine d'attaquer le jeune duc de Savoie Charles III. Cet incident aurait pu déchaîner une guerre sérieuse, mais l'intervention des puissances voisines, de Berne et de la France entre autres, réussirent à aplanir le conflit¹. L'évêque Aymon de Montfalcon ayant été un des agents de la diplomatie française, il existe aux Archives cantonales vaudoises tout un dossier qui se rapporte à ces événements²; il n'a guère été étudié jusqu'ici³. Il contient la copie d'une lettre de Louis XII que je n'ai vu citer nulle part⁴; en voici le texte, avec l'orthographe originale, mais une ponctuation rajeunie :

¹ Voir Büchi, *Kardinal Matthaeus Schiner*, I, p. 90 ss.

² A b 14.

³ M. Maxime Reymond s'en est servi pour sa biographie de l'évêque Aymon de Montfalcon, *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, XIV (1920), p. 100 s.

⁴ Ed. Rott ne la mentionne pas, *Hist. de la représentation diplomatique de la France*, I, p. 153.

« Loys, par la grace de Dieu, Roy de France, Tres chiers et grans amys, nous auons este aduertiz, mesmement par nous ¹ officiers en nostre duché de Millan, que à loccasion daucunes petites querelles nos chers et Bons amys et allyes levesque, dizeniers et communité de Valloys ont fait quelques entreprises de guerre a lencontre de nre Tres chier et tresame cousin et allie le duc de Savoye, lequel aussi de son couste, pour resister a leur entreprinse, fait grant preparation de gens de guerre, au moyen de quoy se porront ensuivre ² de grans maulx et inconueniens, dont serions tresdeplaisans pour lamitie et alliance que auons a toutes les deux parties. A ceste cause et que sauons que vous estes pareillement amis et alliez desd. parties et mesmement de lad. maison de Savoye, vous prions se ³ tresaffectueusement que faire pouons que vous vueilles employer de tout vre pouvoir a ce que lesd. entreprises de Guerre et assemblees de gens qui sont tant dung couste que dautre cessent et que lesd. parties pregnent sur leursd. differens quelque bonne voye damitye, ainsiq. par nos lres leur auons pntement ⁴ escript et prie, sans y proceder ⁵, par de telles voyes de fait et que ce vous prions vous employer et tenir la main de vre part, et de nre coste ce que pourrons fere pour la pacification de lad. matière le ferons de tresbon cueur, car nous serions trop deplaisans si lon y procedait ⁶. Autrement, Treschiers et grans amis, Dieu vous ait en sa sainte garde. Escript a Bourges, le xiii^{eme} jour dauryl.

Loys

Vedoin.

¹ nos.

² ensuivre.

³ aussi.

⁴ présentement.

⁵ réussir.

⁶ nous serions très fâché si l'on n'y réussissait pas.

A nos treschiers et grans amis, alliez et confederes, les aduoyers et conseil des villes et cantons de Berne, Fribourg et Souleurre ¹. »

Le 27 avril, les autorités des cantons répondaient au Roi que les procédés des Valaisans leur déplaisaient fort et qu'ils s'employaient à défendre les droits du duc de Savoie ².

Charles GILLIARD.

LES ESSINGES

Une vingtaine de communes vaudoises possèdent un lieu dit appelé le plus souvent En Essinges, parfois Assenges, Essanges, Assinges, Es Essins, et même — c'est le cas de Saint-Saphorin sur Morges — « A la Singe ». Le mot ne se rencontre pas, sauf erreur, dans le Cartulaire de Lausanne. La plus ancienne mention que j'en connaisse est : En Assenges, à Etagnières, en 1269. Les autres localités, que je note pour mémoire, sont Arnex, Baulmes, Bussigny, Carouge, Chevroux. Combremont-le-Grand, Combremont-le-Petit, Corcelles près Payerne, Curtilles, Moiry, Pampigny, Penthéraz, Peyres et Possens, Poliez-Pittet, Rossens, Sévery, Treycovagnes.

Que ce nom veut-il dire ?

Dans son *Essai de toponymie*, H. Jaccard rapproche Assenges d'Assens et le dérive du nom propre germain *Astilo*. Il donne une autre étymologie à *Essinges*, qu'il fait venir du vieux français *essengier* = rouir, ce qui signifierait endroit où l'on fait rouir le chanvre.

¹ *A. C. V.*, A b 14, f^o 18.

² *Ibid.*, f^o 23.